



Déclaration **CE** de Conformité

Pirelli Broadband Solutions S.p.A., dont le siège social se trouve Viale Sarca 222, 20126 Milan, Italie, déclare sous sa propre responsabilité que le produit **Pirelli DRG-AE225G** est conforme aux exigences des **Directives R&TTE 1999/5/CE** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999.

Cette conformité est présumée par le respect intégral des normes harmonisées européennes :

Sécurité : EN 60950-1

CEM : EN 301 489-1 ; EN 301 489-17 ; EN 61000-3-2 ; EN 61000-3-3.

Radio : EN 300 328

En référence aux dispositions de l'Article 6.4 de la Notification de Fréquences, l'étiquette du produit inclut le marquage CE:



Les bandes de fréquence radio utilisées pour la transmission wireless IEEE 802.11b/g en France sont les canaux 1 à 13 (bande 2400 – 2483,5 MHz), avec des autorisations variables selon les départements : se reporter à la liste des départements consultables sur le site web de l'ARCEP.

Restrictions d'usage : cet équipement, qui relève de la sous-classe 22 et capable de fonctionner à 100 mW sur toute la bande de fréquences, ne peut être considéré en classe 1. Il peut être utilisé dans l'Union Européenne sans restrictions à l'intérieur des bâtiments, mais ne peut être utilisé à l'extérieur en France dans l'ensemble de la bande jusqu'à avis contraire.

Pirelli Broadband Solutions S.p.A. dégage toute responsabilité en cas de modification du produit non autorisée ou non respect des réglementations en vigueur sur le lieu d'installation.